

JUSTICE CGC

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

Paris, le 8 juillet 2019

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la mise en application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (**RIFSEEP**) des greffiers et directeurs des services de greffe non fonctionnel au sein des services judiciaires.

Les arrêtés du 18 décembre 2018, publiés au journal officiel du 23 décembre 2018 indique en son article 5 : « **Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1er juillet 2018** ».

Lors du dernier comité technique des services judiciaires du 27 juin dernier, vos services ont annoncé une mise en place au 1^{er} janvier 2019 !

Il est parfaitement inacceptable que l'administration, par une simple circulaire, viole un arrêté.

Nous vous demandons de rappeler les règles de droit à la direction des services judiciaires, sous-direction des ressources humaines des greffes afin que cette tentative de détournement soit corrigée.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Bureau

Madame la Garde des sceaux,
Ministre de la Justice
13, Place Vendôme
75001 PARIS